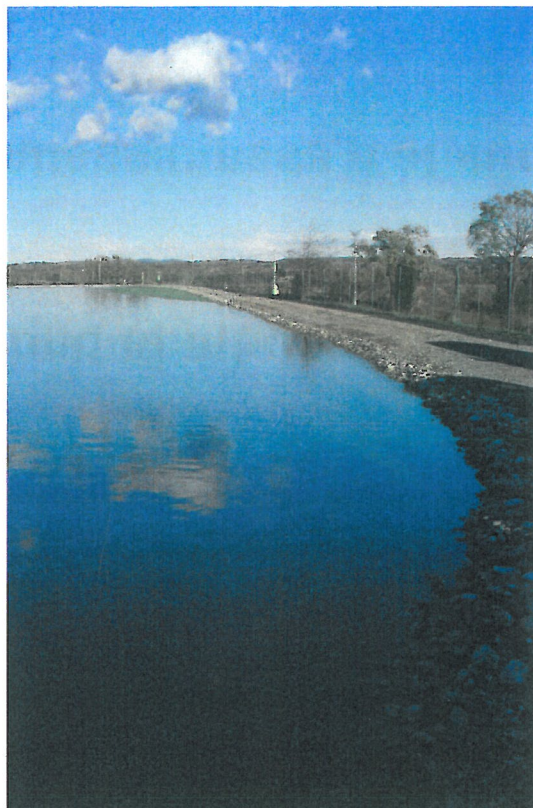


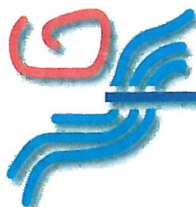
Département de l'Hérault

Commune de Canet



Zonage d'assainissement

Dossier d'enquête publique



ENTECH Ingénieurs Conseils

Parc Scientifique et Environnemental
BP 118 - 34140 Mèze - France
e.mail : entech@entech.fr
Tél. : 33 (0)4 67 46 64 85
Fax : 33 (0)4 67 46 60 49

OPQIBI
L'Ordre des Professionnels
Ingénieurs du Bâtiment

N° 01 02 1486

Commune de Canet

Zonage d'assainissement

Dossier d'enquête publique

Référence			
Version	a-		
Date	Décembre 2012		
Auteur	Elodie PIOCH		
Collaboration	Fabien Couty Frédéric Martinez		
Visa	Yves COPIN		
Diffusion	Agence de l'eau RMC Commune Conseil Général 34 DDTM 34		

SOMMAIRE

1 Introduction.....	5
2 Présentation de la commune.....	6
2.1 Situation.....	6
2.2 Contexte climatologique	6
2.2.1 Pluviométrie.....	6
2.2.2 Température.....	7
2.2.3 Les vents.....	8
2.3 Contexte géologique et hydrogéologique	9
2.3.1 Contexte géologique.....	9
2.3.2 Contexte hydrogéologique.....	9
2.4 Contexte hydrographique.....	10
2.5 Eau potable.....	11
3 Population et dispositions liés à l'urbanisme	12
3.1 Occupation des sols.....	12
3.2 Données démographiques	13
3.2.1 Population permanente.....	13
3.2.2 Population saisonnière	14
3.2.3 Synthèse de la population actuelle	14
3.3 Milieu économique.....	14
3.4 Les perspectives d'évolution de la population et des activités.....	15
3.4.1 Méthode analytique.....	15
3.4.2 Méthode globale.....	16
3.4.3 Synthèse de la population permanente.....	16
3.4.4 Population future permanente classée en assainissement collectif.....	17
3.4.5 Perspectives d'évolution de la capacité d'accueil touristique.....	17
3.4.6 Perspective d'évolution des activités.....	19
3.4.7 Synthèse de la population permanente raccordée à l'horizon 2030.....	21
4 État actuel de l'assainissement	22
4.1 L'assainissement non collectif sur le territoire communal.....	22
4.1.1 Localisation des secteurs en assainissement non collectif.....	22
4.1.2 État des lieux de l'existant.....	22
4.1.3 Conclusions de l'enquête sur les systèmes d'assainissement non collectif.....	25
4.2 Assainissement collectif sur le territoire communal.....	25
4.2.1 Description du réseau de collecte.....	25
4.2.2 Caractéristiques de la station d'épuration.....	30
4.2.3 Présentation du milieu récepteur.....	32
5 Projet d'assainissement.....	37
5.1 Assainissement collectif	37
5.1.1 Descriptif du réseau de collecte projeté.....	37
5.1.2 Capacité nominale de la station d'épuration du projet et charges à traiter.....	42
5.1.3 Définition des niveaux de rejet.....	43
5.1.4 Site d'implantation.....	44
5.1.5 Choix de la filière de traitement.....	44
5.1.6 Point de rejet des eaux traitées.....	51
5.2 Phasage des travaux.....	52
5.3 Coût des travaux.....	53
5.3.1 Coût des travaux STEP.....	53
5.3.2 Coût des travaux réseaux.....	54
5.4 Assainissement non collectif	55
5.4.1 Les zones d'assainissement non collectif	55
5.4.2 Contraintes à la mise en œuvre de l'assainissement de type non collectif	55
5.4.3 Estimation des coûts d'un assainissement non collectif	57
5.4.4 Coût de l'entretien.....	58

6 Conclusion du projet de zonage.....	59
6.1 Zones d'assainissement collectif.....	59
6.2 Zones d'assainissement non collectif.....	59
7 Obligations de la commune et des particuliers	60
7.1 Assainissement collectif	60
7.2 Assainissement non collectif	60
7.2.1 Obligations de la commune	60
7.2.2 Obligations du particulier	62
8 Glossaire.....	64

1 INTRODUCTION

En application de l'article L2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, la commune de Canet doit délimiter, après enquête publique :

- Les **zones d'assainissement collectif** où elle est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les **zones relevant de l'assainissement non collectif** où elle est tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement.

L'étude du zonage s'est déroulée en plusieurs parties :

- Un état des lieux de la commune (environnement, sensibilités, contraintes, zones de développement urbain...),
- Une étude d'aptitude des sols à la mise en œuvre de l'assainissement non collectif,
- La définition de scénarii d'assainissement,
- Le choix d'un scénario d'assainissement et la constitution du dossier d'enquête publique relatif au zonage d'assainissement de la commune.

Ce présent mémoire constitue le dossier d'enquête publique.

2 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

2.1 SITUATION

Canet est un village typiquement méridional situé dans la moyenne vallée de l'Hérault bordé à l'est par le fleuve Hérault, au Nord par la rivière Lergue et traversée par trois ruisseaux, le Garel, la Lieutre et la Grange.

La commune fait partie du canton de Clermont l'Hérault et est adhérente à la Communauté de Communes du Clermontais.

Le territoire communal s'étend sur plus de 730ha.

La commune est traversée de part en part par les routes départementales RD2 et RD130. Une sortie de l'Autoroute A75 est située à 5 km au Nord Ouest de la Commune. Montpellier est situé à 38 Kms et Béziers à 35 km.

Les communes limitrophes sont :

- à l'ouest, dans son canton (et du nord au sud) : Brignac (3km), Clermont-l'Hérault (6km), Nébian (6km), Aspiran (5km),
- à l'est, sur la rive gauche de l'Hérault, dans le canton de Gignac (et du sud au nord) : Tressan (4km), Le Pouget (3km) et Pouzols (5km).

La commune de Canet est une commune présentant peu de dénivelé, les côtes altimétriques variant de 23 à 57 mNGF avec une moyenne de 40 mNGF.

2.2 CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE

La station météorologique de Canet (50m d'altitude) fournit les données nécessaires afin de réaliser le contexte pluviométrique. En ce qui concerne les températures, nous avons utilisé comme référence la station météorologique de L'Estang au Pouget (70m d'altitude), située à 3,5km à l'Est de Canet, pour laquelle l'historique des mesures de température permet de dresser le contexte climatique du secteur.

Le climat de la commune de Canet est de type méditerranéen. Il est caractérisé par des étés chauds et secs, des hivers doux et un régime pluviographique d'une grande variabilité alternant entre périodes de sécheresse et de pluies soudaines et abondantes.

2.2.1 Pluviométrie

Les précipitations moyennes mensuelles disponibles sur les 5 dernières années (2005 à 2009) sont représentées dans le graphique ci-dessous:

Pluviométrie - Station de Canet

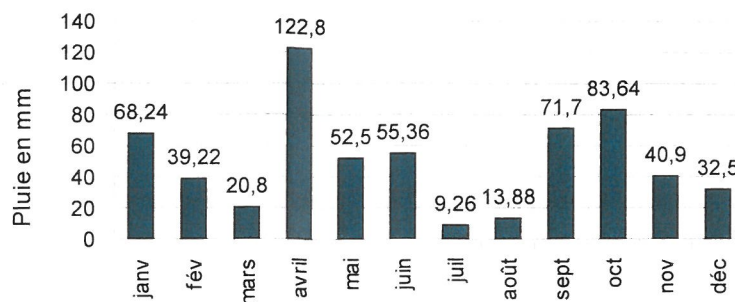


Tableau 1: Répartition des précipitations

La pluviométrie moyenne annuelle sur ces 6 dernières années est de **610,8 mm**.

Les précipitations se répartissent de façon **inéga**le sur l'année. Les mois de juillet et août sont les moins arrosés, tandis que le **mois d'avril reçoit près de 20 % de la pluviométrie annuelle**.

2.2.2 Température

Ces températures moyennes mensuelles sont issues des relevés de la station de l'Etang au Pouget de 2005 à 2009. Les données disponibles sont :

- Moyenne des températures maximales,
- Température moyenne,
- Moyenne des températures minimales.

Ces données sont reportées sous forme d'histogrammes.

Températures - Station L'Etang (Le Pouget) -2005 à 2009

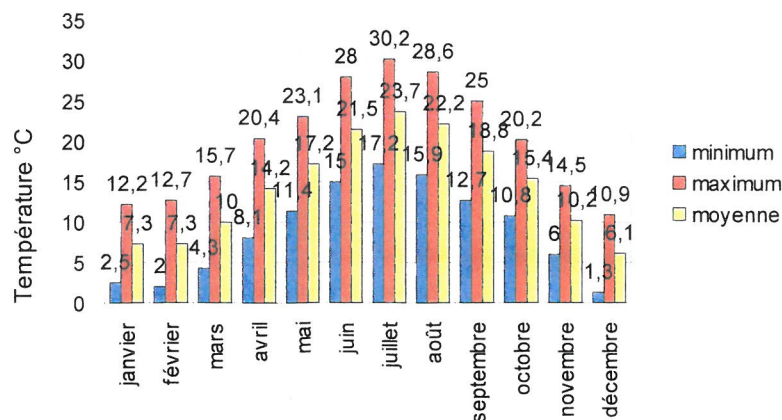


Tableau 2: Répartition des températures

L'évolution des températures tout au long de l'année est régulière. Les gelées apparaissent

ENTECH Ingénieurs Conseils

généralement au cours du mois de novembre et disparaissent fin mars.

La distribution des températures est caractéristique d'un climat méditerranéen, les variations saisonnières sont bien marquées :

- Un été chaud, avec des maxima en juillet et août pouvant atteindre plus de 30 °C (32,9°C en juillet 2006),
- Un hiver froid mais peu vigoureux, la température étant très rarement en dessous de 0°, et ne dépasse jamais les -5°C (-0,1° en janvier 2005).

Dans l'ensemble, le climat reste tempéré. La température moyenne annuelle est d'environ 14,5°C.

2.2.3 Les vents

La rose des vents a été établie au poste de Soumont (25 km au nord ouest) de janvier à décembre 2009. Elle met en évidence un régime dominant nord-ouest, de type mistral ou tramontane et en moindre mesure un régime sud-est de type vent d'autan.

SOUMONT (34)

Indicatif : 34306001, alt : 252 m., lat : 43°42'24"N, lon : 03°20'48"E

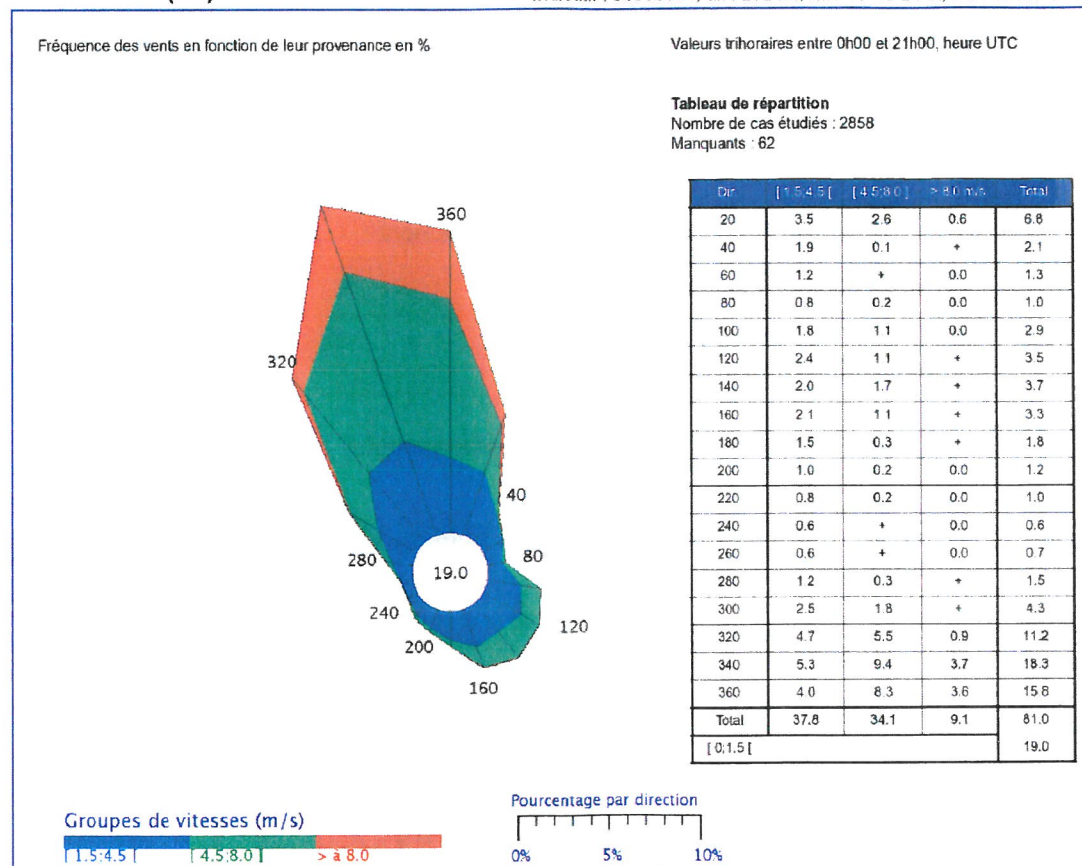


Tableau 3: Rose des vents - Soumont

La vitesse moyenne du vent est, dans plus de 40% des cas, comprise entre 16 et 28 km/h. Les vents sont majoritairement orientés **selon une direction nord / nord-ouest**.

La rose des vents met en évidence :

- Un régime dominant nord ouest, de type Mistral ou Tramontane (environ 55% des mesures),

ENTECH Ingénieurs Conseils

- Des vents du secteur sud est (environ 10 % des mesures).

Les rafales les plus violentes sont pour la majorité en provenance du secteur nord – nord-ouest.

2.3 CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

2.3.1 Contexte géologique

D'un point de vue géologique, la commune de Canet est située au cœur du Bassin Néogène du golf de l'Hérault. Il s'agit d'un ancien bassin occupé par la mer pendant la phase de transgression marine du Miocène dont les rivages s'étendaient au Nord-Ouest jusqu'à Saint Guiraud et Saint Saturnin.

Sur le territoire communal, les dépôts Miocène ne sont plus observables à l'affleurement. En effet, ils sont recouverts par les alluvions du Quaternaire déposées par l'Hérault. Ces alluvions sont déposées sur des terrasses successives au cours du creusement jusqu'au lit actuel du Fleuve.

Les alluvions anciennes des hautes terrasses localisées les plus à l'Est et à l'Ouest, sont situées à une altitude de 20 à 25 m par rapport au lit majeur actuel et sont représentées par des dépôts grossiers à gravelo-sableux.

Les alluvions de moyennes terrasses toujours situées à la même altitude du lit majeur, sont plus proches de celui-ci et sont représentées par des dépôts allant des sables et graviers.

Enfin les alluvions récentes et actuelles sont sablo-limoneuses avec quelques chenaux de graviers et galets repris aux alluvions anciennes.

2.3.2 Contexte hydrogéologique

Canet est traversé à l'Est par l'Hérault avec de nombreux petits affluents qui traversent le territoire communal dont le plus important est la Dourbie.

Le débit de l'Hérault est très variable tout au long de l'année, avec des débits très faibles de l'ordre de 2 m³/s à des débits très forts de l'ordre de plusieurs centaines de m³/s. Cette hétérogénéité est due à une très forte variabilité des précipitations.

Les calcaires du Miocène peuvent se révéler aquifère mais avec des productivités variables. A Canet, un forage de 105 m exploiterait la base de l'Helvétien avec un débit maximal de 30 m³/h.

Les alluvions anciennes présentent une épaisseur importante mais leur position perchée par rapport au niveau actuel des écoulements de surface n'en fait pas de bons aquifères. Par contre de nombreuses sources se manifestent à leur pied.

Les alluvions du lit majeur de l'Hérault présentent des capacités aquifères bien meilleures en raison d'une perméabilité élevée et des relations directes avec les eaux de surface.

2.3.2.1 Périmètres de protection

- Les forages du Clocher Est et Ouest alimentent la commune de Canet. Les périmètres de protection immédiat, rapprochés et éloignés ont été définis par l'hydrogéologue agréé en 1998 et rappelés avec un arrêté de DUP datant de l'année 2001.

Le lieu dit du Galon Bas, les réseaux d'assainissement de ce lieu dit et le PR du Placer sont situés dans le périmètre de protection rapproché. L'arrêté de DUP fixe les prescriptions suivantes concernant l'assainissement : « dans un délai maximum d'un an et une fois tous les 5 ans, il est procédé au contrôle de l'étanchéité du poste de refoulement situé lieu dit « le Placet » et de la canalisation de transports d'eaux usées afin qu'ils ne soient pas à l'origine de contamination de la nappe.

Le bourg de Canet est de plus situé dans le périmètre de protection éloigné. L'arrêté de DUP ne fixe pas de prescription particulière concernant ce périmètre.

- En ce qui concerne le puits de l'Aumède (Le Pouget), les périmètres de protection immédiat, rapprochés et éloignés ont été défini par l'hydrogéologue agréé datant de 1998. Les réseaux d'assainissement, les PR et la STEP ne sont pas situés dans ces périmètres de protection.

2.3.2.2 Vulnérabilité des eaux

Compte tenu de l'origine de l'eau, deux facteurs de vulnérabilité des eaux sont à retenir.

- Les pollution induites par l'Hérault:

Les caractéristiques granulométriques des alluvions de l'Hérault au niveau de magasin (graves grossières) sont des facteurs de fragilité pour ce qui concerne la propagation des pollutions y compris bactériologiques.

- Les pollutions induites des terrasses alluviales

On considère ici l'alimentation latérale à partir des terrasses dans le risque de transfert de matières polluantes.

2.4 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Au nord de la commune, La Lergue et au Sud, La Dourbie confluent avec l'Hérault.

De plus, le réseau hydrographique est composé des ruisseaux du Garel, du Lieutre et de la Grange qui traversent la commune. Il est à noter que l'ensemble de ces ruisseaux sont alimentés par de nombreux petits ruisseaux torrentiels intermittents.

Du fait de la présence de cours d'eau et principalement de l'Hérault, la commune de Canet est soumise au risque d'inondation.

Ainsi le centre du village est régulièrement inondé (voir photo).



Illustration 1: Niveau des plus hautes eaux lors des différentes crues - Centre de Canet

A ce titre, une partie du territoire est concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé en date du 28.10.2002. On note la présence des zones inondables naturelles de risques grave puis importante en bordure de l'Hérault et une zone inondable naturelle de risque important au sud du Bourg.

Les postes de refoulement sont situés dans la zone inondable. La station, elle, est située hors des plus hautes eaux.

Les côtes des plus hautes eaux au droit de chacun des postes définie par le PPRI est de 34,80mNGF pour le PR du Placet et de 34,68mNGF pour celui de Gazagnes.

- Le **PR du Placet** est situé sous la place du même nom. Il est **submersible en période de crue**. L'armoire électrique a elle été rehaussée de sorte à permettre une continuité du service même en période de crue.
- Le **PR de Gazagnes** a lui fait l'objet de travaux de réhausse. Le bâti est situé entre 1,37 et 1,70 m au dessus du TN (présence d'un talus de terre adossé au bâti). L'armoire électrique est située près de 2m au dessus du terrain naturel. **Le PR de Gazagnes est situé au dessus de la côte des plus hautes eaux.**

2.5 EAU POTABLE

L'ensemble de la commune de Canet est alimentée en eau potable par les captages du Clocher Ouest et Est. Les périmètres de protection ont été défini par un avis d'hydrogéologue agréé datant de 1998, un arrêté de DUP datant de l'année 2001 concerne ce captage.

La commune de Canet va lancer début 2013 la réalisation de son SDAEP.

3 POPULATION ET DISPOSITIONS LIÉS À L'URBANISME

3.1 OCCUPATION DES SOLS

La commune de Canet dispose actuellement d'un Plan d'Occupation des Sols datant de 1993 et révisé en 1999.

Le territoire a été divisé en zones :

- UA, zone centrale de la localité (Urbaine) avec une forte densité d'habitat; de bureaux et de commerces correspondant au bourg de Canet,
- UB, zone de densité élevée avec activités sans nuisance en plus de l'habitat,
- UEa, zone d'activités nouvelles organisées, zones industrielles nouvelles,
- NA, zone d'urbanisation future. Elle est divisée en quatre sous-zones qui sont destinées à être urbanisées à plus ou moins long terme. Leur périmètre est donc fixé en fonction de l'évolution démographique. En général, toute construction individuelle y est interdite. Les opérations groupées (lotissements...) y sont autorisées, immédiatement (zone NA à règlement alternatif), par modification en zone U, ou par la procédure de la ZAC (zone NA stricte).
 - √ La zone II NA
 - √ La zone III NA
 - √ La zone IV NA
 - √ La zone V NA
- NB, zone naturelle avec la possibilité d'habitat diffus, (grandes parcelles requises),
- ND, zone déterminées pour la qualité du paysage, pour l'existence de risques ou de nuisances, l'implantation des constructions y est interdite, ou soumise à des conditions restrictives,
 - √ NDa
- NC zone naturelle protégée a vocation agricole .

En terme d'occupation du territoire (source DIREN LR), on note :

Répartition de l'occupation du sol en %	
Territoires artificialisés	14,8
Territoires agricoles	78,9
Forêts et milieu semi-naturels	2,3
Zones Humides	0
Surfaces en eau	4
Total	100

Tableau 4: Occupation du sol

3.2 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

3.2.1 Population permanente

3.2.1.1 Données INSEE

La population permanente actuelle a été estimée à partir des données des recensements (données I.N.S.E.E.) de 1968 à 2009.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2009
Population INSEE	1022	1061	1206	1402	1601	3039	3269
Variation annuelle moyenne en %	-	0,54%	1,85%	1,90%	1,49%	8,34%	3,72%
Densité moyenne (hab/km ²)	139,4	144,7	164,5	191,3	218,4	414,6	446,0
Ensemble des logements	379	431	516	619	740	1236	1330
Résidences principales	302	351	420	525	651	1139	1222
Résidences secondaires	25	21	70	43	51	45	38
Logements vacants	52	59	26	51	38	52	70
Nombre d'habitants par logement	3,4	3	2,8	2,7	2,5	2,7	2,5

Données INSEE

Tableau 5: Évolution démographique 1968-2006

La population permanente de Canet en 2009 est égale à 3269 habitants permanents selon le dernier recensement INSEE.

On constate que la population communale a subi :

- une faible croissance démographique des années 1968 à 2000.
- une importante hausse sur la période de 2000 à 2009, avec plus de 7% habitants supplémentaires par an, soit 300% de progression démographique vis à vis de la population en 1990.

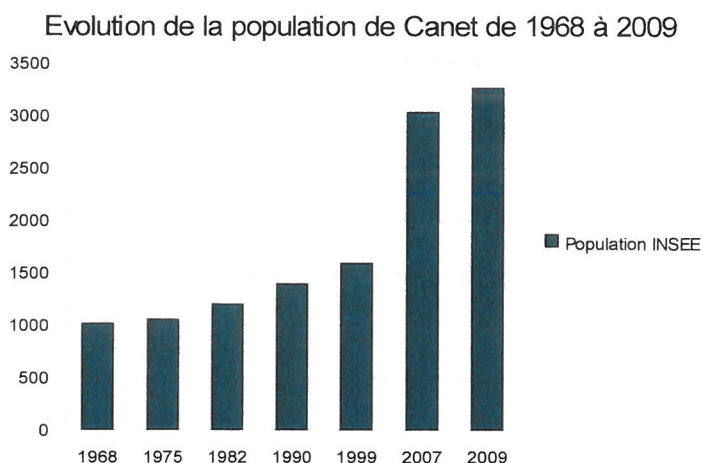


Tableau 6: Evolution de la population de Canet - 1968/2009

L'évolution démographique du village depuis les années 2000 s'explique essentiellement par de nouvelles constructions réalisées par des couples avec l'arrivée d'enfants. De plus, au cours de ces dernières années l'arrivée de l'A75 a permis de « désenclaver » le secteur et de faciliter

ENTECH Ingénieurs Conseils

l'arrivée de ces nouvelles familles.

En 2009, le taux d'occupation moyen des logements principaux sur l'ensemble du village est de **2,5 habitants/logement**.

3.2.2 Population saisonnière

La population saisonnière sur la commune est relativement faible. En 2007, les résidences secondaires et logements occasionnels correspondent à moins de 4% des logements.

	1999	Population correspondante 1999	2009	Population correspondante 2007
Résidences secondaires et logements occasionnels	51	230	38	200*

Tableau 7: Population saisonnière

*Données fournies par la mairie

Pour le reste de l'étude, nous considérerons que la part de la population saisonnière de Canet est n'est pas négligeable.

De plus, le camping « Les rivières » installé sur la commune de Canet possède 150 emplacements, soit une capacité d'accueil de 450 personnes (hypothèse moyenne de 3 personnes par emplacement).

Par conséquent, la population saisonnière de la commune est estimé à 650 habitants.

3.2.3 Synthèse de la population actuelle

L'ensemble de la population présente sur la commune de Canet peut être réparti de la manière suivante.

	Population permanente	Population saisonnière	Total pris en compte
Population 2009 (INSEE)	3269	650	3919

Tableau 8: Synthèse population

La population saisonnière correspond à près de 20% de la population permanente.

3.3 MILIEU ÉCONOMIQUE

La commune de Canet possède un territoire agricole au sein duquel les activités économiques sont l'agriculture et principalement la viticulture. La commune accueille une cave coopérative qui fonctionne une dizaine de jours par an et dont l'activité est en cours de cessation. Il existe aussi plusieurs caves coopératives particulières sur le territoire de Canet.

La commune souhaite développer une zone artisanale au Sud-ouest de son territoire avec la construction de trois hangars. Ce projet est amené à se développer à moyen terme sachant qu'un garage et qu'un entrepôt maçonnerie sont déjà installés sur le secteur.

Un maraîcher et une entreprise de menuiserie sont en activité sur la commune.

La commune de Canet dispose d'une école maternelle et d'une école primaire, elles accueillent 500 enfants. La ville prévoit, à l'horizon 2015, la construction d'une crèche pouvant accueillir 26 enfants.

La construction d'un gymnase est aussi prévue à l'horizon 2020.

ENTECH Ingénieurs Conseils

3.4 LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES ACTIVITÉS

Les charges produites par la population résidente et raccordée au réseau de collecte des eaux usées à l'horizon du projet s'apprécient au regard des perspectives de développement de l'urbanisation et des raccordements (cf zonage de l'assainissement).

Deux hypothèses de développement démographique de la commune ont été retenues :

- hypothèse basée sur la **méthode analytique** : hypothèses de la mairie sur la base de ses projets d'urbanisation à l'horizon de son document d'urbanisme puis évolution linéaire sur cette base aux échéances plus lointaines (2020-2030),
- hypothèse basée sur la **méthode globale** : hypothèse d'un accroissement de la population basée sur l'évolution passée, à partir des données de recensement INSEE.

3.4.1 Méthode analytique

La méthode analytique tient compte des projets d'urbanisation de la commune et du remplissage possible des zones potentiellement constructibles.

Concernant la commune de Canet, les perspectives d'évolution sont estimées à partir des éléments du Plan d'Occupation des Sols principalement. Selon les données fournies par la commune, en périodes de forte croissance démographique, près de 100 permis étaient déposés par an. Ce chiffre n'est plus que de 40 aujourd'hui.

3.4.1.1 Projets d'urbanisation

Ils ont été déterminés à différentes échéances, en concertation avec la mairie.

COURT TERME (2012)

Pour l'année 2012, la commune prévoit la construction de 39 logement sur son territoire, soit une population supplémentaire de 106 personnes pour cette année (taux d'occupation moyen retenu de 2,7 habitants par logement).

MOYEN TERME (2012 – 2015)

L'urbanisation de la commune se poursuit, et la construction de 152 logements sur cette période est prévue (dont le développement d'une ZAC avec près de 75 logements construits d'ici 2015). Cette programmation entraîne l'ajout de 410 habitants supplémentaires sur la commune.

De plus, la construction d'une crèche est prévu pour 2015. La capacité d'accueil sera de 26 enfants et de 12 adultes encadrants. Les enfants accueillis et les adultes qui travailleront dans la structure constituent un apport de population à prendre en compte.

Le développement d'une zone artisanale au Sud-Ouest de Canet doit être réalisé. Cette zone compte déjà une entreprise de menuiserie, un garage, et un entreprise de maçonnerie. A cela devrait s'ajouter trois hangars. La collecte en eaux usées de ce secteur doit être prévu avec accord préalable avec les responsables de chaque entreprise afin que la nature des effluents ne perturbe pas la collecte et le traitement. **Des arrêtés d'autorisation et des conventions** devront être établis pour l'ensemble des activités selon la nature et la quantité de produits rejetés au réseau.

MOYEN ET LONG TERME (2015-2020)

ENTECH Ingénieurs Conseils

Pour la période comprise entre 2015 et 2020, le nombre de logement à construire prévu est de 114 logements soit 308 habitants supplémentaires (dont le développement de la ZAC avec près de 75 logements supplémentaires construits entre 2015 et 2020).

La commune prévoit aussi la construction d'un gymnase à l'horizon 2020. Ce gymnase sera utilisé par les écoles maternelles et primaires du village soit 500 enfants. Ces enfants ayant déjà été pris en compte dans l'augmentation de la population de la commune, ce projet n'entraîne pas de charge supplémentaire à traiter.

A partir de l'étude des projets d'urbanisation de la commune, la population permanente en situation future a été estimée jusqu'en 2020. La population permanente aux échéances plus lointaines (2020 à 2030) a été estimée en appliquant le taux d'évolution moyen annuel obtenu à partir des projets d'urbanisation de la commune entre 2010 et 2020.

Évolution de la population permanente à différentes échéances – Méthode analytique

	2009	2015	2020	2025	2030	Taux d'accroissement annuel 2009-2020
population permanente	3269	3 782	4 066	4 489	4 957	2%

A l'horizon du projet, la population permanente de la commune est estimée à 4960 habitants permanents par cette méthode.

3.4.2 Méthode globale

Le taux d'évolution annuel que la population de Canet a connu entre 2007 et 2009 est égal à 3,7% par an. Cette valeur reflète assez bien la dynamique démographique dans laquelle elle se trouve. En effet, la période 1999-2007 a été marquée par une forte évolution démographique qui aujourd'hui est plus modérée.

Nous utilisons donc dans cette méthode le taux d'évolution annuel que la commune a connu entre les deux dernières valeurs de recensements de sa population, 2007 et 2009.

Évolution de la population permanente à différentes échéances – Méthode globale

	2009	2015	2020	2025	2030	Taux d'accroissement annuel entre actuel et 2030
population permanente	3269	4065	4875	5846	7011	3,7%

A l'horizon du projet, la population permanente de la commune est estimée à 7011 habitants permanents par cette méthode.

3.4.3 Synthèse de la population permanente

Le tableau suivant présente les scénarios de projection démographique sur la commune (population totale soit la somme des habitants permanents et saisonniers).

Évolutions de la population permanente à différentes échéances

Méthode	2015	2020	2025	2030
Analytique	3 782	4 066	4 489	4 957
Globale	4 065	4 875	5 846	7 011

La population validée par la commune et retenue dans le cadre du projet est de l'ordre de 4 960 habitants à l'horizon 2030.

3.4.4 Population future permanente classée en assainissement collectif

Concernant la population en assainissement non collectif, essentiellement représentée par les écarts, il n'est pas prévu de raccordement au réseau eaux usées.

Pour les nouvelles habitations, les zones de développement étant prévues en continuité ou dans le bourg, ces zones sont déjà desservies par les infrastructures de collecte. Nous posons l'hypothèse d'un raccordement envisagé pour les nouveaux habitants.

L'estimation de la population future permanente raccordée au réseau de collecte eaux usées est la suivante :

Estimation de la population future permanente raccordée au système d'assainissement collectif		
Population communale actuelle		
Population en assainissement non collectif	210	Habitants
Population en assainissement collectif	3 059	Habitants
Population totale	3 269	Habitants
Soit taux de raccordement au réseau EU	94%	
Évolution du taux de raccordement de l'habitant existant		
Habitants actuellement en Assainissement Non Collectif raccordés à l'assainissement Collectif dans le futur	0	Habitants
Évolution du taux de croissance annuel		
Année de référence	2010	
Horizon du projet	20	ans
Population permanente supplémentaire	1 688	Habitants
Population totale à l'horizon du projet	4 957	Habitants
Population totale raccordée à l'horizon du projet	4 747	Habitants

3.4.5 Perspectives d'évolution de la capacité d'accueil touristique

Sur la commune de Canet, les perspectives de développement du camping « Les rivières » semblent limitées. La population saisonnière qui fréquente le camping est considérée comme stable dans le temps soit 450 habitants saisonniers.

3.4.5.1 Méthode Analytique

A partir des constructions prévues sur la commune de Canet et du ratio entre habitations principales et habitations secondaires, nous avons obtenu les valeurs suivantes :

Évolution de la population saisonnière

	2009	2015	2020	2025	2030
résidences secondaires	200	260	296	327	361
camping	450	450	450	450	450
total	650	710	746	777	811

ENTECH Ingénieurs Conseils

A l'horizon 2030, la population saisonnière sur la commune de Canet est estimée à 810 habitants.

3.4.5.2 Méthode Globale

Le nombre de résidences secondaires quant à lui, suit la même évolution que celle de la population permanente, soit un taux d'évolution de 3,7% pour la période concernée.

	2009	2015	2020	2025	2030	Taux d'accroissement annuel entre actuel et 2030
résidences secondaires	200	249	298	358	429	3,7%
camping	450	450	450	450	450	
total	650	699	748	808	879	

A l'horizon 2030, la population saisonnière est estimée à 879 habitants.

3.4.5.3 Conclusion :

Le tableau suivant présente les scénarios de projection démographique de la population saisonnière sur la commune (population totale soit la somme des habitants permanents et saisonniers).

Évolutions de la population saisonnière à différentes échéances

Méthode	2015	2020	2025	2030
Analytique	710	746	776	810
Globale	699	748	808	879

La population secondaire validée par la commune et retenue dans le cadre de ce projet est de l'ordre de 810 habitants saisonniers à l'horizon 2030.

Sur les 810 habitants saisonniers, nous notons que le camping a été récemment raccordé au réseau d'assainissement soit 450 habitants saisonniers raccordés (à noter que le camping ne rejetterait actuellement aucun effluent dans le réseau d'eaux usées (données mairie), néanmoins, compte tenu de son raccordement au réseau de collecte nous prenons l'hypothèse que dans les futurs, les eaux usées du camping seront traitées par la STEP).

Pour les résidences secondaires, nous avons appliqué le taux de raccordement actuel sur les résidences de construction antérieure à 2010.

Les futures habitations construites dans le centre urbain ou dans sa périphérie seront raccordées au réseau d'assainissement.

Le tableau suivant permet de présenter les résultats de ces différents calculs :

	2009	2015	2020	2025	2030
Résidences Secondaires	200	260	296	326	360
Dont résidences raccordées	188	244	278	307	338
Camping	450	450	450	450	450
Population raccordée	638	694	728	757	788

La population saisonnière raccordée est de l'ordre de 800 EH.

3.4.6 Perspective d'évolution des activités

La commune de Canet dispose d'une école maternelle et d'une école primaire, elles accueillent 500 enfants soit environ 20 classes. En comptant les professeurs des écoles, le personnel administratif et technique les groupes scolaires reçoivent environ 550 personnes en journée.

Il n'y a pas de perspective de développement pour les deux groupes scolaires.

En dehors des infrastructures déjà existantes, il est prévu la création d'un gymnase. La construction d'un gymnase permettra d'accueillir les élèves des écoles du village et aussi des clubs de sport des alentours. Ce lieu sera aussi le siège de rencontres et des stages sportifs ou de découverte. Cependant, les utilisateurs de cette structure seront en grande partie issus du village. Ce projet n'ajoute pas de pollution supplémentaire dans le cadre de ce projet.

La commune souhaite développer une zone artisanale au Sud-ouest de son territoire avec la construction de trois hangars. Ce projet est amené à se développer à moyen terme sachant qu'un garage et qu'un entrepôt maçonnerie sont déjà installés sur le secteur. Toutefois le projet n'étant pas encore défini, il convient de considérer cette zone comme potentiellement de type tertiaire et donc de prévoir une réserve de traitement de 50 EH/hectare.

La commune de Canet compte également un maraîcher et une menuiserie.

Nous ne connaissons pas les perspectives d'évolution des ces entreprises, de la même manière que pour la zone artisanale nous retenons donc une réserve de traitement sécuritaire de 50 EH/hectare.

LES CAVES VINICOLES :

La cave coopérative présente est en cours de cessation d'activité. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle d'éventuel projet de reclassement de cette cave en une autre activité. Il convient de considérer cette zone comme potentiellement de type tertiaire et de prévoir une réserve de traitement de 50 EH/hectare.

Une enquête a été réalisée auprès des 5 caves particulières recensées par la commune :

Nom de la cave et coordonnées	Renseignements relatifs aux effluents de cave
Mazets des Sabels Propriétaire : Eric Baumel Adresse : 105 Chemin du Lazert 34800 CANET Contact : tél / fax 04 67 96 88 78 Port. 06 83 18 16 51	Les effluents sont envoyés sur la distillerie de Saint-André de Sangonis
La Bastide des Songes Propriétaire : Famille TORQUEBIAU Adresse : Chemin de la garrigue 34800 CANET Contact : Tel./fax : +33 (0)4 67 88 21 33 Port. : +33 (0)6 80 21 09 15	Les lies sont envoyées sur la distillerie de Saint-André de Sangonis. <u>Les eaux de lavage sont envoyées vers le réseau d'eaux usées de la commune.</u> Production 2012 : 700 hl
Domaine de la Dourbie Propriétaire : Emmanuel SERIN Adresse : route d'Aspiran - 34800 CANET Contact : 04 67 44 45 82 ou fax 04 67 44 47 84 E-mail : contact@domainedeladourbie.fr	Les effluents sont envoyés sur la distillerie de Saint-André de Sangonis

ENTECH Ingénieurs Conseils

Domaine de Carmessac Propriétaire : Fabien GILNIAT Contact : 06 09 31 08 05	L'activité est terminée
Domaine de la Gineste Propriétaire : Chantal GAZAGNES Adresse : 46 avenue du pont - 34800 CANET Contact : tél / fax 04 67 96 72 93	Le caveau de vente est sur Canet. Le caveau de vinification à Belarga. → Aucun rejet d'activité sur Canet.

Le domaine de la Bastide des Songes envoie les eaux de lavage de la cave vers le réseau d'eaux usées.

La production 2012 a été de 700 hl.

On considère habituellement que la consommation en eau potable est de 0,8 litre par litre de vin produit. En faisant l'hypothèse maximaliste que 100% de l'eau consommée partira au réseau d'eaux usées, la cave rejetterait un volume de 560 m3 d'eaux usées pendant la période d'activité.

En faisant l'hypothèse que ces rejets (essentiellement liés aux lavages) vont se concentrer sur une dizaine de jours, le volume maximal journalier rejeté par l'activité serait de 56 m3/j. Par contre, en l'absence d'analyse de flux (DBO5, DCO ...), il n'est pas possible de dire avec précision la part de pollution générée par cette cave.

Compte tenu de la saisonnalité de l'activité portant sur les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, nous proposons de «reporter» la capacité de traitement dédiée à la population touristique et saisonnière (**800 EH**) se concentrant sur les mois de juillet et août, pour les besoins en traitement liés aux rejets de cette cave.

La mairie se chargera de mettre en place un arrêté d'autorisation et une convention de raccordement avec La Bastide des Songes. L'arrêté et la convention préciseront que « les rejets des eaux de lavage de la cave sont acceptés sur le réseau d'eaux usées de la commune dans la mesure où ceux-ci :

- **sont prétraités au moyen d'un dégrilleur,**
- **ne dépassent pas un volume annuel de 1000 hl. »**

Estimation de la pollution des activités raccordées au système d'assainissement collectif				
Type d'activité et pollution équivalente				
			50	EH/Ha
ZA comprenant trois hangars	S=	0,25 Ha	12,5	EH
Menuiserie	S=	0,02 Ha	1	EH
Menuiserie	S=	0,02 Ha	1	EH
Cave	S=	0,55 Ha	27,5	EH
Maraicher	S=	0,15 Ha	7,5	EH
Total			50	EH

3.4.7 Synthèse de la population permanente raccordée à l'horizon 2030

La population équivalente raccordée à l'horizon du projet intercommunal est reprise dans le tableau ci-dessous:

Tableau récapitulatif		
Population totale raccordée à l'horizon du projet		
Population future permanente	4 747	EH
Pollution en provenance des activités	50	EH
Population équivalente permanente	4 797	EH
Population saisonnière raccordé	798	
TOTAL (arrondi à)	5 600	EH

La capacité de 800 EH dédiée à la population saisonnière assure également la capacité de traitement nécessaire au rejet des eaux de lavage de la Cave privée de la Bastide des Songes (activités saisonnières en décalage sur l'année).

La commune s'engage à établir pour l'ensemble des activités rejetant au réseau d'eaux usées :

- les **arrêtés d'autorisation** pour les rejets des activités dans le réseau d'eaux usées ;
- les **conventions** sur la qualité des eaux à raccorder.

La capacité nominale définie pour l'horizon du projet est de 5 600 EH.

4 ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

4.1 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

4.1.1 Localisation des secteurs en assainissement non collectif

Le bourg ainsi que sa périphérie urbanisée sont raccordés au réseau d'eaux usées collecté au niveau de la station d'épuration située au sud ouest de la commune.

Le SPANC a été créé par la Communauté de Communes du Clermontais à la demande des communes membres en décembre 2009. Il fait suite au transfert de compétence décidé par délibération du Conseil Communautaire du 21 juin 2006 et accordé par Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2006. La Communauté de Communes du Clermontais assure ainsi la gestion de ce nouveau service. Un diagnostic concernant l'assainissement non collectif est en cours et les résultats sont attendus fin 2012.

La répartition entre assainissement collectif et non-collectif sur l'ensemble de la commune nous a été fournie par la commune et par la Communauté de Communes du Clermontais.

L'assainissement collectif est prédominant sur la commune puisqu'il représente environ 94% des systèmes épuratoires. L'assainissement non collectif concerne 6% habitats dispersés.

4.1.2 État des lieux de l'existant

4.1.2.1 Aptitude des sols

Une étude sur l'aptitude des sols a été réalisée en 2011 par le bureau d'étude Argéo. Cette étude avait pour but de déterminer l'aptitude des sols à recevoir des dispositifs d'assainissement autonome sur des zones de la commune en assainissement non collectif.

Les secteurs concernés ont fait l'objet d'observations détaillées, afin de prendre en compte tous les facteurs nécessaires à la classification des sols pour leur l'aptitude à l'assainissement autonome, suivant la méthode S.E.R.P (Sol, Eau, Roche, Pente).

Les plans d'implantations des sondages et essais, ainsi que les logs lithologiques correspondants sont fournis en annexe de ce rapport.

Une carte d'aptitude des sols a été réalisée sur l'ensemble des secteurs en assainissement non collectif.

Il a été distingué quatre zones d'aptitude à l'assainissement autonome et de localisations géographiques différentes ont été distingués:

- Ouest village
- Fallade
- Libournas
- Nord Village

La méthode SERP et les différents points de mesure ont permis de déterminer l'aptitude des sols à l'épandage en terrain naturel.

On distingue quatre catégories :